



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2013 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2013 (RCA12-27014-2)
- Règlement sur le contrôle des animaux (RCA13-27003).

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

PRENEZ EN OUTRE AVIS, que les règlements sont maintenant en vigueur.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE MAI 2013.

M. Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement